

QUESTIONNAIRE SUR L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION PREUVES

Objectifs du Questionnaire

Lors de sa réunion de mars 2019, le Conseil sur les affaires générales et la politique de la HCCH a chargé le Bureau Permanent (BP) de mener des travaux concernant le développement d'un système électronique pour soutenir et améliorer le fonctionnement de la *Convention de la HCCH du 15 novembre 1965 relative à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale* (ci-après, la « Convention Notification »), ainsi que la *Convention de la HCCH du 18 mars 1970 sur l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale à l'étranger* (ci-après, la « Convention Preuves »).

Le présent Questionnaire est distribué en vue de préparer une actualisation pour le Conseil lors de sa réunion de 2020. Conformément au mandat donné par le Conseil à la Conclusion et Recommandation No 40, la recherche devra se concentrer pour le moment sur les points suivants : déterminer si les technologies de l'information pourraient venir soutenir et améliorer le fonctionnement de la Convention, et de quelle manière ; les pratiques actuelles en matière de transmission électronique des demandes au titre de la Convention ; les obstacles juridiques et technologiques à cette transmission et la meilleure façon de les éliminer ; et comment un éventuel système international de transmission électronique serait financé.

Le présent Questionnaire vise donc à recueillir auprès des Parties contractantes à la Convention Preuves des informations relatives aux lois et pratiques actuelles, ainsi qu'aux problèmes juridiques et techniques.

Instructions pour remplir le Questionnaire

Le présent Questionnaire est envoyé aux Autorités centrales des Parties contractantes à la Convention Preuves ainsi qu'aux organes nationaux et de liaison des Membres de la HCCH. Pour les Membres, les Organes nationaux sont invités à se coordonner avec les Autorités centrales, le cas échéant. Il est également demandé aux Autorités centrales de se coordonner entre elles et avec d'autres autorités compétentes, le cas échéant. Pour les Parties contractantes à la Convention qui ne sont pas Membres de la HCCH, il incombe en dernier ressort aux Autorités centrales de soumettre le Questionnaire rempli au BP.

Nous vous prions de bien vouloir compléter ce Questionnaire en cliquant sur ce lien au plus tard le **vendredi 29 novembre 2019, à 17 h** (heure d'Europe centrale).

Le présent Questionnaire comprend trois parties :

La **première partie** concerne l'utilisation des technologies de l'information dans le cadre de la Convention Preuves ;

La **deuxième partie** concerne les informations statistiques relatives à l'obtention de preuves à l'étranger en vertu de la Convention Preuves et d'autres méthodes / instruments ;

La **troisième partie** concerne les informations pratiques et le Profil d'État fournis sur le site web de la HCCH, y compris les coordonnées des autorités compétentes en vertu de la Convention Preuves.

Les États sont invités à remplir autant de parties du Questionnaire que possible. Même lorsque votre État n'est pas Partie contractante à la Convention, il vous est demandé de remplir autant que possible le Questionnaire (p. ex., la deuxième partie), avec les données disponibles.

Pour votre information, lorsqu'une question nécessite une réponse qui est un pourcentage estimé, veuillez arrondir votre estimation à l'unité inférieure. Lorsqu'une question requiert des données spécifiques pour une année ou une catégorie donnée, veuillez répondre en fournissant autant de données que possible, même si celles-ci sont incomplètes.

Dans le présent Questionnaire, il est fait référence aux termes suivants, tels que définis ci-après :

Technologies des registres distribués : Base de données détenue par les participants (ou nœuds) dans un réseau décentralisé, où les transactions et les enregistrements sont traités, sauvegardés et répliqués par chaque nœud indépendamment et partagés avec les autres nœuds, dans le but de valider la transaction en obtenant un consensus sur son authenticité. La chaîne de blocs est peut-être l'une des formes de technologie des registres distribués les plus connues.

Système de gestion électronique des dossiers : Un système qui permet le suivi et la gestion des dossiers et des flux de travail connexes grâce à la communication électronique d'informations entre les personnes concernées (y compris le personnel, ainsi que les parties et leurs représentants dans certains cas).

Le BP a l'intention de présenter les informations recueillies dans les réponses apportées au présent Questionnaire au Conseil sur les affaires générales et la politique à sa réunion de 2020. Les informations recueillies dans ces réponses pourront également être publiées sur le site web de la HCCH (www.hcch.net), sauf indication contraire. **Par conséquent, veuillez indiquer clairement les réponses que vous ne souhaitez pas voir publiées.**

Le BP vous remercie de votre généreuse contribution alors qu'il prépare les travaux à venir sur l'utilisation des technologies de l'information dans le cadre de la Convention Preuves.

N.B. :

- Vous pouvez enregistrer votre réponse à tout moment en cliquant sur « Finir plus tard », en bas à gauche de l'écran. Il vous sera alors demandé de créer des identifiants (nom et mot de passe) que vous devrez saisir pour revenir à votre projet de réponse.
- Pour revenir sur une question, cliquez sur « Précédent » en bas de page au lieu d'utiliser le retour arrière de votre navigateur.

Pour les besoins de suivi uniquement :

(ces informations ne seront pas publiées sur le site web de la HCCH) :

NOM de l'ÉTAT ou de l'unité territoriale : [Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Nom de la personne à contacter : [Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Nom de l'Autorité / du service : [Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Numéro de téléphone : [Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Adresse électronique : [Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

**PARTIE 1 : UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS LE CADRE DE LA
CONVENTION PREUVES**

Général	
1.1 Dans quelle mesure votre État est-il favorable à l'utilisation des technologies de l'information pour faciliter le fonctionnement de la Convention Preuves ?	<input type="checkbox"/> Très favorable <input type="checkbox"/> Plutôt favorable <input type="checkbox"/> Neutre <input type="checkbox"/> Plutôt contre <input type="checkbox"/> Fortement contre Commentaires :
1.2 La transmission par voie électronique des demandes d'obtention de preuves est-elle possible en vertu du droit interne de votre État ?	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez indiquer la ou les dispositions spécifiques : <input type="checkbox"/> Non Commentaires :
1.3 L' exécution par voie électronique des demandes d'obtention de preuves est-elle possible en vertu du droit interne de votre État ?	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez indiquer la ou les dispositions spécifiques : <input type="checkbox"/> Non Commentaires :
1.4 Votre État est-il partie à des accords bilatéraux ou multilatéraux, autres que la Convention Preuves, qui prévoient l'utilisation de moyens électroniques pour la transmission ou l'exécution des demandes d'obtention de preuves ?	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez indiquer la ou les dispositions spécifiques : <input type="checkbox"/> Non Commentaires :
1.5 Votre État a-t-il rencontré des difficultés concernant l'utilisation des technologies	<input type="checkbox"/> Non

<p>de l'information pour faciliter le fonctionnement de la Convention Preuves ?</p> <p>(sélectionner toutes les réponses applicables)</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Limites du droit interne <input type="checkbox"/> Structures judiciaires ou administratives <input type="checkbox"/> Difficultés de mise en œuvre (p. ex., manque de ressources) <input type="checkbox"/> Coûts <input type="checkbox"/> Choix de technologies appropriées <input type="checkbox"/> Interopérabilité et compatibilité des systèmes <input type="checkbox"/> Problèmes de sécurité <input type="checkbox"/> Coopération avec d'autres Parties contractantes <input type="checkbox"/> Autres difficultés <p>Veuillez préciser :</p>
<p>1.6 Dans quelle mesure votre État serait-il en faveur d'une plateforme électronique commune qui serait utilisée par toutes les Parties contractantes pour le fonctionnement de la Convention Preuves ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Très favorable <input type="checkbox"/> Plutôt favorable <input type="checkbox"/> Neutre <input type="checkbox"/> Plutôt contre <input type="checkbox"/> Fortement contre <p>Veuillez si possible expliquer votre raisonnement :</p>
<p>1.7 Quelles difficultés particulières, le cas échéant, votre État pourrait-il rencontrer en ce qui concerne l'utilisation éventuelle d'une plateforme électronique commune devant être utilisée par toutes les Parties contractantes dans le fonctionnement de la Convention Preuves ?</p> <p>(sélectionner toutes les réponses applicables)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Limites du droit interne <input type="checkbox"/> Structures judiciaires ou administratives <input type="checkbox"/> Difficultés de mise en œuvre (p. ex., manque de ressources) <input type="checkbox"/> Coûts <input type="checkbox"/> Choix de technologies appropriées <input type="checkbox"/> Interopérabilité et compatibilité des systèmes <input type="checkbox"/> Problèmes de sécurité <input type="checkbox"/> Coopération avec d'autres Parties contractantes <input type="checkbox"/> Autres difficultés <p>Veuillez préciser :</p>
<p>Preuves (Chapitre I) : Transmission des Commissions rogatoires</p>	
<p>1.8 Quel est l'état d'avancement de l'utilisation des technologies de l'information dans votre État pour la transmission des Commissions rogatoires en vertu de la Convention Preuves ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Entièrement mises en œuvre et opérationnelles <input type="checkbox"/> Étapes finales de mise en œuvre <input type="checkbox"/> Mise en œuvre en cours <input type="checkbox"/> En cours d'examen <input type="checkbox"/> Pas (encore) à l'étude

<p>1.9 Quel type de <u>transmission électronique</u> votre État utilise-t-il ou envisagerait-il d'utiliser pour les Commissions rogatoires en vertu de la Convention Preuves ?</p> <p><i>Technologies des registres distribués : Base de données détenue par les participants (ou nœuds) dans un réseau décentralisé, où les transactions et les enregistrements sont traités, sauvegardés et répliqués par chaque nœud indépendamment et partagés avec les autres nœuds, dans le but de valider la transaction en obtenant un consensus sur son authenticité. La chaîne de blocs est peut-être l'une des formes de technologie des registres distribués les plus connues.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Adresse électronique (régulière)</p> <p><input type="checkbox"/> Adresse électronique (sécurisée / chiffrée)</p> <p><input type="checkbox"/> Plateforme de transmission électronique gérée par une autorité publique / étatique</p> <p>Veuillez fournir des détails :</p> <p><input type="checkbox"/> Plateforme de transmission électronique gérée par un prestataire de services privé</p> <p>Veuillez fournir des détails :</p> <p><input type="checkbox"/> Transmission électronique utilisant les technologies des registres distribués</p> <p>Veuillez fournir des détails :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Veuillez fournir des détails :</p>
<p>1.10 Quel pourcentage des Commissions rogatoires transmises par voie électronique par d'autres Parties contractantes votre État accepte-t-il en moyenne ?</p> <p>(Veuillez arrondir au pourcentage inférieur le cas échéant)</p>	<p><input type="checkbox"/> 100 %</p> <p><input type="checkbox"/> 75 %</p> <p><input type="checkbox"/> 50 %</p> <p><input type="checkbox"/> 25 %</p> <p><input type="checkbox"/> 0 %</p> <p><input type="checkbox"/> Inconnu</p> <p><input type="checkbox"/> Sans objet</p>
<p>1.11 Depuis 2014, quel pourcentage des Commissions rogatoires reçues par votre État ont en moyenne été <u>transmises par voie électronique</u> par les autorités d'autres Parties contractantes ?</p> <p>(Veuillez arrondir au pourcentage inférieur le cas échéant)</p>	<p><input type="checkbox"/> 100 %</p> <p><input type="checkbox"/> 75 %</p> <p><input type="checkbox"/> 50 %</p> <p><input type="checkbox"/> 25 %</p> <p><input type="checkbox"/> 0%</p> <p><input type="checkbox"/> Inconnu</p> <p><input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p>Si possible, veuillez indiquer le nombre de Commissions rogatoires transmises par voie électronique reçues chaque année, ainsi que le(s) nom(s) des principales Parties contractantes qui les ont transmises :</p> <p>2014 : ; la plupart ont été reçues de la part de :</p> <p>2015 : ; la plupart ont été reçues de la part de :</p> <p>2016 : ; la plupart ont été reçues de la part de :</p> <p>2017 : ; la plupart ont été reçues de la part de :</p>

	2018 : ; la plupart ont été reçues de la part de :
<p>1.12 Si l’Autorité centrale de votre État a reçu des Commissions rogatoires <u>transmises par voie électronique</u> en vertu de la Convention Preuves, quel pourcentage de ces Commissions rogatoires sont en moyenne ensuite <u>transmises par voie électronique</u> à l’autorité judiciaire compétente pour exécution ?</p> <p>(Veuillez arrondir au pourcentage inférieur le cas échéant)</p>	<input type="checkbox"/> 100 % <input type="checkbox"/> 75 % <input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Sans objet <p>Dans la mesure du possible, veuillez fournir des précisions sur la manière dont les documents établissant l’exécution sont transmis :</p>
<p>1.13 Quel est l’état d’avancement de la mise en œuvre d’un système de gestion électronique des dossiers dans votre État pour les Commissions rogatoires reçues et envoyées émises en application de la Convention Preuves ?</p>	<input type="checkbox"/> Entièrement mis en œuvre et opérationnel <input type="checkbox"/> Étapes finales de mise en œuvre <input type="checkbox"/> Mise en œuvre en cours <input type="checkbox"/> En cours d’examen <input type="checkbox"/> Pas (encore) à l’étude
<p>1.14 Quel type de système de gestion électronique des dossiers votre État utilise-t-il ou envisagerait-il d’utiliser pour les Commissions rogatoires reçues et envoyées émises en application de la Convention Preuves ?</p> <p>Système de gestion électronique des dossiers : Un système qui permet le suivi et la gestion des dossiers et des flux de travail connexes grâce à la communication électronique d’informations entre les personnes concernées (y compris le personnel, ainsi que les parties et leurs représentants dans certains cas).</p> <p>Technologies des registres distribués : Base de données détenue par les participants (ou nœuds) dans un réseau décentralisé, où les transactions et les enregistrements sont traités, sauvegardés et répliqués par chaque nœud indépendamment et partagés avec les autres nœuds, dans le but de valider la transaction en obtenant un consensus sur son authenticité. La chaîne de blocs est peut-être l’une des formes de technologie des registres distribués les plus connues.</p>	<input type="checkbox"/> Système de gestion des dossiers géré par une autorité publique / étatique Veuillez fournir des détails : <input type="checkbox"/> Système de gestion des dossiers géré par un prestataire de services privé Veuillez fournir des détails : <input type="checkbox"/> Système de gestion des dossiers utilisant les technologies des registres distribués Veuillez fournir des détails : <input type="checkbox"/> Autre Veuillez fournir des détails :

1.15 Si votre État utilise un **système de gestion électronique des dossiers** pour les Commissions rogatoires reçues et envoyées émises en vertu de la Convention Preuves, lequel des éléments suivants décrit le mieux ce système ?

Système de gestion électronique des dossiers
: Un système qui permet le suivi et la gestion des dossiers et des flux de travail connexes grâce à la communication électronique d'informations entre les personnes concernées (y compris le personnel, ainsi que les parties et leurs représentants dans certains cas).

- Système entièrement électronique (stockage électronique des Commissions rogatoires, affichage électronique de l'état d'avancement de la Commission rogatoire transmise ou reçue, etc.)
- Une partie de la procédure d'émission ou d'exécution des Commissions rogatoires se fait par voie électronique
- Base de données électronique de Commissions rogatoires principalement sur papier et procédures connexes
- Sans objet

Commentaires supplémentaires :

Reservé à un usage interne

Preuves (Chapitre I) : Exécution des Commissions rogatoires

1.16 En 2018, quel pourcentage des Commissions rogatoires reçues par votre État en vertu de la Convention Preuves ont en moyenne été **exécutées** au moyen des technologies de l'information ?

(Veuillez arrondir au pourcentage inférieur le cas échéant)

- 100 %
- 75 %
- 50 %
- 25 %
- 0 %
- Inconnu
- Sans objet

1.17 Lorsque les autorités compétentes de votre État exécutent des Commissions rogatoires transmises par voie électronique par une autre Partie contractante en vertu de la Convention Preuves, dans quel pourcentage de ces cas les **documents constatant l'exécution** de la Commission rogatoire sont-ils en moyenne renvoyés par voie électronique à l'autorité requise (art. 13) ?

(Veuillez arrondir au pourcentage inférieur le cas échéant)

- 100 %
- 75 %
- 50 %
- 25 %
- 0 %
- Inconnu
- Sans objet

Dans la mesure du possible, veuillez fournir des précisions sur la manière dont les documents établissant l'exécution sont renvoyés :

1.18 En 2018, quel était le pourcentage des Commissions rogatoires **reçues** en moyenne par votre État dans lesquelles l'utilisation des technologies de l'information était demandée dans l'obtention de preuves en vertu de la Convention Preuves ?

(Veuillez arrondir au pourcentage inférieur le cas échéant)

- 100 %
- 75 %
- 50 %
- 25 %
- 0 %
- Inconnu
- Sans objet

Dans la mesure du possible, veuillez fournir les détails suivants :

Nombre de demandes de ce type :

Principales Parties contractantes qui ont adressé de telles demandes :

Technologie(s) requise(s) :

- Téléconférence / liaison audio
- Vidéoconférence / liaison vidéo
- Transmission électronique des preuves numériques
- Présentation de preuves matérielles par voie électronique

Veuillez fournir des détails :

- Autre

	Veuillez fournir des détails :
<p>1.19 Veuillez indiquer si votre État accepterait des Commissions rogatoires en vertu de la Convention Preuves requérant l'utilisation des technologies de l'information dans chacun des cas suivants.</p>	<p>Téléconférence /liaison audio <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p>Téléconférence / liaison vidéo <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p>Transmission électronique des preuves numériques <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p>Présentation de preuves matérielles par voie électronique <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p>Autre (veuillez préciser :)</p>
<p>1.20 Si votre État refuse les demandes d'autres Parties contractantes d'utiliser les technologies de l'information dans l'obtention de preuves sur votre territoire, quelle(s) en est (sont) la (les) raison(s) principale(s) ?</p> <p>(sélectionner toutes les réponses applicables)</p>	<p><input type="checkbox"/> L'utilisation des technologies est interdite par le droit interne</p> <p><input type="checkbox"/> L'utilisation des technologies n'est pas prévue par le droit interne</p> <p><input type="checkbox"/> L'utilisation des technologies n'est pas possible car il n'existe pas de système compatible dans votre État</p> <p><input type="checkbox"/> L'utilisation des technologies exige trop de ressources</p> <p><input type="checkbox"/> L'autorité ou les autorités ne sont pas familiarisées avec l'utilisation des technologies demandées</p> <p><input type="checkbox"/> Autre Veuillez préciser :</p> <p><input type="checkbox"/> Inconnu</p> <p><input type="checkbox"/> Sans objet</p>
<p>1.21 Si votre État utilise les technologies de l'information dans l'obtention de preuves, quel type de technologie est utilisé ?</p> <p>(sélectionner toutes les réponses applicables)</p>	<p><input type="checkbox"/> Téléconférence / liaison audio</p> <p><input type="checkbox"/> Vidéoconférence / liaison vidéo</p> <p><input type="checkbox"/> Transmission électronique des preuves numériques</p> <p><input type="checkbox"/> Présentation de preuves matérielles par voie électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre Veuillez préciser :</p> <p><input type="checkbox"/> Inconnu</p> <p><input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p>Si possible, veuillez fournir des informations complémentaires, par exemple sur les méthodes utilisées, les normes de sécurité applicables et les mécanismes d'accusé de réception :</p>
<p>1.22 En 2018, quel était environ le pourcentage de Commissions rogatoires</p>	<p><input type="checkbox"/> 100 %</p>

<p>envoyées en moyenne par votre État dans lesquelles l'utilisation des technologies de l'information était demandée dans l'obtention de preuves en vertu de la Convention Preuves ?</p> <p>(Veuillez arrondir au pourcentage inférieur le cas échéant)</p>	<p> <input type="checkbox"/> 75 % <input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Sans objet </p> <p>Dans la mesure du possible, veuillez fournir les détails suivants :</p> <p>Nombre de demandes de ce type :</p> <p>Principales Parties contractantes auxquelles ces demandes ont été adressées :</p> <p>Technologie(s) requise(s) :</p> <p> <input type="checkbox"/> Téléconférence / liaison audio <input type="checkbox"/> Vidéoconférence / liaison vidéo <input type="checkbox"/> Transmission électronique des preuves numériques <input type="checkbox"/> Présentation de preuves matérielles par voie électronique </p> <p>Veuillez fournir des détails :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Veuillez préciser :</p>
<p>1.23 Si les Commissions rogatoires envoyées par votre État requérant l'utilisation de technologies ont été refusées par d'autres Parties contractantes, quelle(s) raison(s) principale(s) a / ont été donnée(s) pour un tel refus ?</p> <p>(sélectionner toutes les réponses applicables)</p>	<p> <input type="checkbox"/> L'utilisation des technologies est interdite par le droit interne <input type="checkbox"/> L'utilisation des technologies n'est pas prévue par le droit interne <input type="checkbox"/> L'utilisation des technologies n'est pas possible car il n'existe pas de système compatible dans votre État <input type="checkbox"/> L'utilisation des technologies exige trop de ressources <input type="checkbox"/> L'autorité ou les autorités ne sont pas familiarisées avec l'utilisation des technologies demandées <input type="checkbox"/> Autre </p> <p>Veuillez préciser :</p>

Preuves (Chapitre II) : Voies consulaires et diplomatiques

1.24 Dans combien de cas environ votre État utilise-t-il les technologies de l'information pour faciliter l'obtention de preuves en vertu du chapitre II de la Convention Preuves ?

(Veuillez arrondir au pourcentage inférieur le cas échéant)

- 100 %
- 75 %
- 50 %
- 25 %
- 0 %
- Inconnu
- Sans objet

Veuillez fournir des détails (y compris le type de technologie utilisée) :

Reservé à un usage interne

PARTIE 2 : DONNÉES STATISTIQUES ET EFFICACITÉ GLOBALE DE LA CONVENTION PREUVES

Satisfaction générale	
<p>2.1 Comment votre État évalue-t-il le fonctionnement général de la Convention Preuves ?</p>	<p> <input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Plutôt insatisfaisant <input type="checkbox"/> Absolument insatisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet Commentaires : </p>
En dehors de la Convention Preuves	
<p>2.2 Hormis la Convention Preuves, quelle est la procédure applicable si une personne intéressée d'un autre État et territoire souhaite obtenir une assistance pour l'obtention de preuves situées sur le territoire de votre État ?</p> <p>(sélectionner toutes les réponses applicables)</p>	<p> <input type="checkbox"/> Procédure prévue par le droit interne Veuillez fournir des détails (y compris une référence complète à la législation ou à la jurisprudence applicable) : <input type="checkbox"/> Procédure prévue par un ou des accord(s) bilatéral(aux) Veuillez fournir des détails (y compris une référence complète à l'accord ou aux accords applicables) : <input type="checkbox"/> Procédure prévue par un ou des accord(s) multilatéral(aux) Veuillez fournir des détails (y compris une référence complète à l'accord applicable) : <input type="checkbox"/> Autre procédure (telle que la voie consulaire) Veuillez fournir des détails : </p>

Réservé à un usage interne

2.3 Données statistiques

2.3.1 Convention Preuves - Chapitre I

	Demandes reçues Nombre (exact ou approximatif)	Demandes reçues Moyenne Délai d'exécution (mois)	Demandes reçues 3 premières Parties contractantes expéditrices	Demandes envoyées Nombre (exact ou approximatif)	Demandes envoyées Moyenne Délai d'exécution (mois)	Demandes envoyées 3 premières demandes État
2013						
2014						
2015						
2016						
2017						
2018						

2.3.2 Droit interne

	Demandes reçues Nombre (exact ou approximatif)	Demandes reçues Moyenne Délai d'exécution (mois)	Demandes reçues 3 premières Parties contractantes expéditrices	Demandes envoyées Nombre (exact ou approximatif)	Demandes envoyées Moyenne Délai d'exécution (mois)	Demandes envoyées 3 premières demandes État
2013						
2014						
2015						
2016						
2017						
2018						

2.3.3 Accord(s) bilatéral(aux)

	Demandes reçues Nombre (exact ou approximatif)	Demandes reçues Moyenne Délai d'exécution (mois)	Demandes reçues 3 premières Parties contractantes expéditrices	Demandes envoyées Nombre (exact ou approximatif)	Demandes envoyées Moyenne Délai d'exécution (mois)	Demandes envoyées 3 premières demandes État
2013						
2014						
2015						
2016						
2017						
2018						

2.3.4 Accord(s) multilatéral(aux) (autres que les Conventions de la HCCH)

	Demandes reçues Nombre (exact ou approximatif)	Demandes reçues Moyenne Délai d'exécution (mois)	Demandes reçues 3 premières Parties contractantes expéditrices	Demandes envoyées Nombre (exact ou approximatif)	Demandes envoyées Moyenne Délai d'exécution (mois)	Demandes envoyées 3 premières demandes État
2013						
2014						
2015						
2016						
2017						
2018						

2.3.5 Autre procédure (telle que la voie consulaire)

	Demandes reçues Nombre (exact ou approximatif)	Demandes reçues Moyenne Délai d'exécution (mois)	Demandes reçues 3 premières Parties contractantes expéditrices	Demandes envoyées Nombre (exact ou approximatif)	Demandes envoyées Moyenne Délai d'exécution (mois)	Demandes envoyées 3 premières demandes État
2013						
2014						
2015						
2016						
2017						
2018						

Reservé à un usage interne

PARTIE 3 : INFORMATIONS PRATIQUES ET PROFIL D'ÉTAT

Coordonnées (les coordonnées fournies dans cette section <u>seront publiées</u> sur le site web de la HCCH)	
3.1 Votre État est-il Partie contractante à la Convention Preuves ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.2 Si votre État est une Partie contractante, les coordonnées de l'Autorité ou des Autorités centrales et compétentes désignées par votre État sont-elles à jour dans l' Espace Preuves du site web de la HCCH ? Voir Conclusion & Recommandation No 4 de la réunion de la Commission spéciale de 2014.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Veuillez fournir les coordonnées ci-dessous :
	Autorité(s) centrale(s) :
	Adresse :
	Téléphone :
	Fax :
	Courrier électronique :
	Site web général :
	Personne à contacter :
	Langues parlées par le personnel :
	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.3 Si votre État est une Partie contractante, le tableau des informations pratiques disponible dans l' Espace Preuves du site web de la HCCH est-il à jour ? Voir Conclusion & Recommandation No 4 de la réunion de la Commission spéciale de 2014.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Veuillez fournir les mises à jour du tableau à l'aide du modèle disponible ici . <input type="checkbox"/> Il n'existe aucun tableau des informations pratiques pour votre État Veuillez en remplir un en utilisant le modèle disponible ici . <input type="checkbox"/> Sans objet
3.4 Si votre État est une Partie contractante, le Profil d'État en ce qui concerne l'obtention des preuves par liaison vidéo dans le cadre de la Convention Preuves est-il à jour ? Voir Conclusion & Recommandation No 14 de la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de mars 2017	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Veuillez fournir les mises à jour à l'aide du Profil d'État disponible ici . <input type="checkbox"/> Il n'existe aucun Profil d'État pour votre État Veuillez remplir le Profil d'État disponible ici . <input type="checkbox"/> Sans objet